



Ressources Humaines

Contrat d'accès aux soins (CAS)

Les médecins autorisés à pratiquer des honoraires libres signent un contrat avec l'assurance maladie dans lequel ils s'engagent à n'augmenter ni leur niveau moyen de dépassements d'honoraires (par rapport à leur pratique observée auparavant), ni la part de leur activité faisant l'objet de dépassements.

Ils s'engagent aussi à recevoir plus de patients aux tarifs dits conventionnés (sans dépassements possibles.)

Ce système repose sur la base du volontariat (un tiers des médecins seulement ont adhéré au CAS).

Ce qui n'ont pas adhéré au CAS peuvent continuer à pratiquer leurs dépassements comme bon leur semble.

Si le médecin adhère au CAS, l'assurance maladie rembourse 90 % du montant de sa consultation, sur la base d'un tarif conventionnel de 28 €.

S'il n'y adhère pas, elle prend en charge 90 % du montant de sa consultation, mais sur la base d'un tarif conventionnel de 23 €.

La complémentaire santé intègre la nouvelle réglementation sur les contrats responsables.

Pour les consultations avec dépassements d'honoraires, la prise en charge de la mutuelle est modulée en fonction de l'adhésion ou non du médecin au CAS.

Vous pouvez vérifier au préalable dans quel « camp » se situe le médecin que vous souhaitez consulter : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

Anne BOLTZ —Responsable des Ressources Humaines



N°68

01/05/2017



Portes ouvertes et marché de Pâques au FATH

Le FATH Marguerite SINCLAIR a ouvert ses portes au public, vendredi 31 mars et samedi 1er avril.

A cette occasion, **155 personnes** (parents, familles, amis, voisins et partenaires) ont pu profiter d'un « **Marché de Pâques** » où ils ont admiré et acheté des compositions réalisées par les résidents du FATH, sur le thème de Pâques, avec la participation de parents et des membres de l'équipe éducative.



Au fil de la visite, les visiteurs ont pu découvrir des ateliers artistiques, savourer des crêpes et des gaufres « maison » et autres pâtisseries.

Les bénéfices des ventes sont destinés à financer partiellement un **voyage à Paris les 13, 14 et 15 juillet 2017.**

Les résidents ont également proposé de faire visiter leurs logements

L'objectif de cette journée était d'ouvrir le monde du handicap vers l'extérieur.



Chaque intervenant dans le quotidien : professionnels du médical, du social et de la justice, voisins, amis, familles des résidents, salariés de l'association, toute personne désireuse de vouloir un jour venir au FATH, était invitée à découvrir ce **lieu de vie** où la **convivialité** est favorisée tout en permettant à chacun de **préserver son intimité.**

Nathalie Wunderlich—Educatrice spécialisée

Le service parentalité participe au Mois de la Parentalité de la M2A

Dans le cadre du **Mois de la Parentalité**, initié par la M2A et le Réseau Parents 68, le service parentalité Sinclair a mené les actions suivantes :

» **SASP 68 / LAEP Capucine :**

Le jeudi après-midi 16 mars, Isabelle Grosse, Chef de service Parentalité et Gabrielle Lindecker, Educatrice au LAEP Capucine, ont mené un atelier destiné aux professionnels du secteur social et médico-social.

Il avait pour but de réfléchir à **l'inclusion dans la société des parents en situation de handicap mental et/ou psychique**.

6 professionnels du département ont participé aux échanges.

» **Pôle Jeunes :**

Le mercredi 15 mars, le service parentalité du Pôle Jeunes ainsi que la Maison des Adolescents de Mulhouse se sont associés, afin de proposer à 6 parents, accompagnés de leur adolescent, une **après-midi d'échanges sur le thème du graff**.

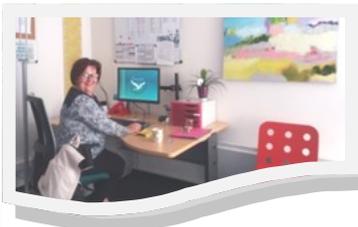
Cette action s'est déroulée dans les locaux de la Maison des Adolescents en présence du graffeur mulhousien Sébastien Laope.

Les familles ont pu exprimer leur talent d'artiste sur le thème des **liens parents-adolescents**.

Les toiles réalisées lors de cet atelier ont été exposées à l'Association « La Margelle » à Staffelfelden, lors de la clôture du Mois de la Parentalité le vendredi 31 mars.



Elise Margraff—
Educatrice Spécialisée
SASP 68



Bonne retraite à Josiane !

Josiane KESSLER MICKELER a fait valoir ses droits à la retraite après 26 ans de carrière au sein de l'association Marguerite Sinclair, dont 13 au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) en tant qu'Educatrice Spécialisée.

Le 6 avril 2017 a été son dernier jour de travail effectif.

Plusieurs temps festifs ont permis à ses collègues ainsi qu'aux personnes qu'elle a accompagnée de lui témoigner leurs remerciements pour sa collaboration, son accompagnement, sa spontanéité et sa joie de vivre !



Nous lui souhaitons une bonne retraite !



Paul Depuydt Chef de service et l'équipe du SAVS